



Créneaux proposés pour la saison 2025 – 2026



Reprise de nos activités :

le lundi 1 septembre 2025 pour les adultes (18 ans et plus) :

le mardi 9 septembre 2025 pour les jeunes de 6 à - 14 ans

le mercredi 10 septembre 2025 pour les jeunes de 14 à - 18 ans

Jour	Horaires	Public concerné	Activité proposée	Encadrant(s)	Lieu
Lundi	20h00 / 22h00	Loisirs ADULTES : <u>Seniors & vétérans.</u>	Accueil nouveaux joueurs, initiation débutants, perfectionnement de joueurs déjà licenciés aux LCH non-compétiteurs	Essaïd ALOUACHE (Brevet fédéral)	Gymnase municipal Dauphine Rue J. Bellarmato, 76600 LE HAVRE
Mardi	18h00 / 20h00	Loisirs JEUNES : Minibad / Poussins / Benjamins / Minimes (nouveaux)	<u>Ecole de badminton labellisée FFBad.</u> Accueil nouveaux joueurs, initiation débutants, perfectionnement des joueurs.	Gilles VALLET (Brevet fédéral) Mael JOUANNE (Brevet fédéral)	Gymnase municipal Dauphine Rue J. Bellarmato, 76600 LE HAVRE
	20h00 / 22h00	<u>Compétition ADULTES :</u> Seniors & vétérans +Jeunes (de 16 à 18 ans)	Perfectionnement des joueurs, Entraînement compétition.	Gilles VALLET (Brevet fédéral)	Gymnase municipal Dauphine Rue J. Bellarmato, 76600 LE HAVRE
Mercredi	16h30 / 18h00	Loisirs ADULTES : <u>Retraités, vétérans & Seniors.</u>	<u>Créneau réservé en priorité aux retraités.</u> Accueil & initiation nouveaux joueurs, perfectionnement, jeu libre.	André SANNIER (Moniteur animateur badminton)	Gymnase municipal Dauphine Rue J. Bellarmato, 76600 LE HAVRE
	18h00 / 20h00	<u>Compétition JEUNES :</u> Minimes (ayant déjà pratiqué), Cadets, Juniors	<u>Ecole de badminton labellisée FFBad.</u> Accueil nouveaux joueurs, initiation débutants, perfectionnement des joueurs. Entraînement compétition jeunes.	Gilles VALLET (Brevet fédéral)	Gymnase municipal Dauphine Rue J. Bellarmato, 76600 LE HAVRE
Jeudi	18h00 / 20h00	<u>Badminton inclusif</u> (3 terrains attribués / 7) + jeu libre Seniors & vétérans (4 terrain attribué / 7)	<u>Créneau réservé en priorité aux personnes handicapées :</u> accueil groupe de personnes handicapées, initiation, perfectionnement. Jeu libre joueurs licenciés aux LCH. <i>Accueil possible de joueurs licenciés auprès de clubs distants de +35 kms du HAVRE, en résidence ponctuelle au HAVRE.</i>	Gilles VALLET (Brevet Fédéral) & André SANNIER (Moniteur animateur badminton)	Gymnase municipal René Descartes 39 Rue Arkis, 76620 LE HAVRE
Vendredi	18h00 / 20h00	Loisirs ADULTES : Seniors & vétérans + JEUNES (à partir de 15 ans)	Jeu libre & Perfectionnement joueurs licenciés aux LCH. <i>Accueil possible de joueurs licenciés auprès de clubs distants de +35 kms du HAVRE, en résidence ponctuelle au HAVRE.</i>	André SANNIER (Moniteur animateur badminton)	Gymnase municipal Dauphine Rue J. Bellarmato, 76600 LE HAVRE

NB : les joueurs évoluant dans les salles municipales (comme Dauphine ou Descartes), mises à disposition de plusieurs clubs par la municipalité, doivent libérer les terrains à minima 5 mn avant la fin des créneaux horaires attribués, si nous ne sommes pas le dernier club à disposer de la salle ; ranger le matériel appartenant aux LCH dans le local approprié (filets, volants,

raquettes de prêt) ;remiser les poteaux dans leur local si dernier club à jouer ; veiller àlaisser propre les terrains et la salle pour les autres acteurs sportifs, et quitter la salle aussitôt pour ne pas perturber l'activité des autres clubs.

Salle André VALLET– Gymnase Henri Changeur - 20 Passage Henri Changeur – 76600 LE HAVRE

Salle privée appartenant au club, et non pas à la municipalité, strictement réservée aux joueurs licenciés auprès des LCH Badminton pour la saison en cours.

→ 2 terrains, dont

1 terrain monté en permanence, poteaux et filet ;

1 second terrain occupé en alternance par une autre discipline.

Obligationd'être adhérent des LCH, d'avoir son propre matériel, raquette et volants ;

Obtenir un badge électronique d'ouverture de la porte auprès d'un dirigeant de la section badminton, ou accompagner un autre adhérent qui en détient un ;

Possibilité de réserver un ou plusieurs créneaux horaires au choix pour y jouer ;

Respecter les créneaux déjà réservés par lesautres adhérents, ou unestructure associative avec laquelle les LCH ont signé une convention de mise à disposition de cette salle, ou encore pour l'entretien de la salle, les réunions statutaires (AG), travaux, etc....

→ Ouverture électronique de la salle.

Cette salle est équipée d'une ouverture électronique par badge.

Excepté toute structure associative avec laquelle le club aurait signé une convention, seuls les adhérents des LCH peuvent solliciter l'obtention d'un badge électronique auprs d'un dirigeant de la section badminton, moyennant une caution de 15 euros.

Le badge est attribué à une personne bien précise pour une durée indéterminée (voir plus bas), entraînant ainsi son entière responsabilité individuelle.

Un badge ne se prête pas ; cependant, le détenteur du badge peut permettre l'accès à cette salle à d'autres joueurs également licenciés aux LCH Badminton, mais ne doit en aucun cas y faire pénétrer des personnes non adhérentes du club.

Le détenteur du badge s'engage par écrit à respecter les conditions d'attribution d'un badge, telles qu'écrites sur le formulaire de remise de badge, ainsi que les locaux mis à disposition.

Le non-respect des clauses écrites dans le formulaire de remise de badge entrainera d'office la déprogrammation du badge, la caution versée restera acquise au club, et en aucun cas le joueur détenteur non-respectueux ne pourra en obtenir un autre.

→ Conservation, déprogrammation du badge, restitution, perte ou bris du badge.

Tout adhérent des LCH, qui renouvellera avant la mi-octobre de la saison suivante son adhésion auprès du club pourra conserver son badge, sans reverser de caution.

A l'inverse, les instances dirigeantes déprogrammeront le badge d'accès à la salle pour tout détenteur d'un badge n'ayant pas renouvelé pas son adhésion avant la mi-octobre de la saison suivante.

Tout adhérent, détenteur d'un badge, qui ne souhaiterait plus en cours de saison sportive pratiquer le badmintondans la salle André VALLET, peut restituer son badge à tout moment auprès d'un des dirigeants de la section badminton.

Toute personne, ne renouvelant pas son adhésion au plus tard à la mi-octobre de la nouvelle saison sportive, doit restituer pour cette même date son badge en état de fonctionnement à l'un des dirigeants de la section badminton.

Après vérification de l'état de fonctionnement du badge, la caution versée sera restituée au détenteur par chèque bancaire ; à défaut de respecter le délai de restitution du badge, la caution restera acquise au club.

De même, tout détenteur d'un badge, toujours adhérent du club, qui perdrait ou endommagerait son badge, ne pourra pas récupérer sa caution ;cependant il pourra en obtenir un autre moyennant une nouvelle caution du montant requis à cette nouvelle date.